

La patronne des anti-Linky concède avoir perdu "le combat de la santé"

- 15 SEPT. 2016
- PAR [GREENAYMERIC](#)

BLOG : LE BLOG DE GREENAYMERIC

Les contempteurs de Linky organisaient la semaine dernière une réunion qui se voulait un grand raout de rentrée. Ils étaient en fait peu nombreux, désorganisés et leurs arguments paraissaient usés.

Alors que l'opération de remplacement des anciens compteurs électriques se poursuit dans les foyers français, les compteurs communicants Linky ont encore des détracteurs. Cependant, à mesure que le débat avance, une information plus détaillée est proposée au grand public et la « fronde » anti-Linky accuse une sérieuse perte de vitesse, comme en atteste le succès plus que mitigé de son raout de rentrée, à Montreuil, le 8 septembre dernier. Une réunion durant laquelle Annie Lobé, passionaria du lobby anti-Linky, a même concédé : "nous avons perdu le combat de la santé". Le début de la fin pour les anti-Linky ?

Linky est le premier prototype de la nouvelle génération de compteurs dits « communicants », actuellement installés un peu partout sur le territoire. Il doit son nom au fait qu'il puisse recevoir des ordres et communiquer les données qu'il récolte sans intervention physique d'un technicien au domicile des usagers. Censé remplacer 90 % des anciens compteurs dans 35 millions de foyers d'ici 2021, ce compteur a été conçu pour faciliter la vie des clients ainsi que du fournisseur d'électricité. Il s'agit également d'une opération de mise à jour d'un parc disparate et souvent obsolète, la moyenne d'âge des compteurs excédant celle des consommateurs.

Linky ne fait pourtant pas l'unanimité. Plusieurs associations et publications, qui suivent une ligne militante, ont lancé une véritable croisade contre ces boîtiers connectés. Pour elles, « *le nouveau compteur électrique espion qui vole et vend nos données, provoque des pannes, des incendies, l'augmentation de toutes les factures et émet des radiofréquences cancérigènes* ». Un argumentaire fourni bien qu'un peu fouillis, si l'on y regarde de près. Un *fact checking* de plus en plus pratiqué, qui a sans doute causé le ralentissement sensible de la campagne des anti-Linky. Pour preuve, le semi-flop de la « Grande Réunion contre Linky » organisée le 8 septembre dernier à Montreuil.

Flop en termes d'organisation, déjà, plusieurs couacs ayant émaillé la soirée. La projection, en début de réunion, du film *Les nouveaux Loups du Web* qui se penche sur la question du Big Data, sujet au centre de cette rencontre, a été annulée. La Ligue des droits de l'Homme, qui avait été invitée, a refusé de venir, et le nombre de participants était pour le moins décevant (on comptait 250 personnes environ au pic de la réunion, et moins d'une dizaine d'élus – ils se sont identifiés à main levée – pour aucun maire). Une collecte de fonds a été lancée pour la rédaction et la diffusion d'un cahier de doléances à adresser à l'Elysée, à Matignon, aux ministères de l'Environnement, du Logement et de l'Intérieur et aux présidents des deux assemblées. Objectif à atteindre (le sera-t-il ?) : 1200 euros... Annie Lobé a également profité de cette réunion pour vanter les mérites d'un cabinet d'huissiers de Colombes (des copains ?), invitant le public à solliciter ce cabinet pour envoyer des sommations de justice à Enedis : 75 euros la sommation, 600 euros les dix ! Une offre aussi alléchante (même si 60 euros la lettre recommandée ça reste un peu cher) qu'inutile, faut-il le préciser.

Le faible écho rencontré par cette réunion est également dû à l'absence de journalistes pour la couvrir. Après avoir fait l'objet d'attaques de la presse généraliste et spécialisée pour sa partialité et son manque de rigueur scientifique, les « antis » ont décidé de se passer de représentants de la presse – ils n'étaient pas invités. Pas surprenant quand on sait qu'Annie Lobé, chef de file du mouvement qui se présente comme une "journaliste scientifique indépendante" a été vivement critiquée par ses confrères de *Rue89* et de *L'Express* en raison de sa pratique du « *journalisme d'épouvante* ». On lui doit notamment des vidéos alarmistes de mises en garde conte " *les dangers des ampoules basse consommation* ", dans lesquelles le conditionnel n'est même pas utilisé. Une absence de précautions de langage dont la fronde anti-Linky s'est fait une spécialité.

Un autre dérapage sémantique des anti-Linky vient de leur recours répété et biaisé à la classification de l'OMS. En effet, l'OMS présente les champs électromagnétiques de Linky comme « *cancérogènes possibles* » (catégorie 2B) - une catégorie qui inclut aussi le café et les légumes au vinaigre. C'est moins que la viande rouge qui vient d'être qualifiée de « *probablement cancérogène pour l'homme* » (catégorie 2A), et que les « *agents cancérogènes* » (catégorie 1) comme le tabac, l'alcool ou l'amiante. Dans les faits, le classement « 2B » ne signifie pas qu'il y a un danger avéré, et pourtant c'est ce que prétendent les détracteurs des compteurs communicants. Un argumentaire d'autant plus farfelu quand on sait que le ministère de l'Ecologie garantit que « *le niveau d'ondes électromagnétiques générées par Linky est conforme à la réglementation en vigueur et qu'il n'y a donc pas de risque sanitaire attaché à l'utilisation de ce compteur* ». Tellement farfelu, en fait, que les frondeurs semblent sur ce point être revenus à la raison, Annie Lobé ayant concédé durant la réunion son "*échec sur le combat de la santé*".

Ce manque de rigueur touche aussi les autres aspects du débat. Les réserves soulevées à propos de la violation de la confidentialité et de la divulgation des données de consommation des usagers à des fins commerciales ont certes de quoi inquiéter de prime abord. Pourtant la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a été étroitement associée à l'ensemble des travaux – et on connaît son engagement dans la protection des données privées. Elle a estimé que les garanties offertes par Enedis à ce sujet étaient suffisantes pour assurer à chacun le respect de sa vie privée, aucune donnée ne pouvant être divulguée aux énergéticiens sans l'autorisation expresse du consommateur.

L'idée selon laquelle Linky provoquerait une augmentation des factures a elle aussi été mise à mal au fil du temps. L'ADME estimait en 2010 déjà que les compteurs intelligents, parce qu'ils permettent de mieux comprendre sa consommation quotidienne et d'identifier les gestes et appareils qui sont les plus gourmands en énergie, permettront chez les usagers désireux d'alléger leur facture électrique de passer à l'acte (pour des économies pouvant aller jusqu'à 11%). Mais le suivi de sa consommation par l'utilisateur aura aussi un impact en matière de préservation de l'environnement. Un client qui ne connaît pas sa consommation réelle a toujours tendance à consommer trop. En plus des factures douloureuses, ces excès nécessitent une surproduction d'énergie à l'heure où tout indique que nous devons rationaliser notre consommation afin de réduire son impact sur l'environnement.

Linky n'est évidemment pas parfait, et l'on peut par exemple déplorer le caractère optionnel de l'affichage déporté, qui permet à chacun de suivre sa consommation depuis un endroit visible du logement. Reste que la plupart des reproches que l'on adresse généralement au compteur sont infondés. S'ils rassemblent de moins en moins, c'est que leur confrontation avec le réel commence enfin, semble-t-il, à les décrédibiliser aux yeux du public.

Le Club est l'espace de libre expression des abonnés de Mediapart. Ses contenus n'engagent pas la rédaction.